

DAJI/2019/Décision/Subvention/15

Décision portant validation du versement
d'une subvention à l'association de Droit des
Affaires Internationales

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de la faculté de Droit et de Science Politique en date du 23
mai 2019, portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant total de 1770 € est accordée au titre de la participation de la faculté
de Droit et Science Politique à l'association des étudiants du Master 2 «Droit des Affaires
Internationales» pour sa participation aux frais du concours de plaidoirie 2019.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'IDA : 9110 DB.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 04 juin 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

